

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant SYLVIE LEBLANC	Numéro de permis 2015958	Date d'inspection Le 16 octobre 2024	
Nom de l'établissement Garderie chez Sylvie		Numéro de téléphone (506) 384-7369	
Adresse 366 rue Beaumont Dieppe NB E1A 1A8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Celina Boudreau Chiasson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La mentor en assurance de la qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance.

La MAQ a vérifié les éléments suivants :

- affiché dans un endroit bien en vue dans l'établissement
- les dossiers des enfants
- les consentements signés dans le dossier de l'enfant
- le changement de couches
- l'aire de jeu extérieur
- le matériel et l'équipement de l'aire de jeu extérieur

Durant la visite, le ratio est respecté.

La MAQ a observé l'exploitante avoir des interactions positives avec les enfants. La MAQ a observé les enfants faire des jeux libres à l'intérieur, tel que, danser sur des comptines, faire la lecture de livre et jouer à rouler des voitures.

original signé par

Celina Boudreau Chiasson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 16 octobre 2024

Date

original signé par

Sylvie LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 16 octobre 2024

Date